

Délégués :

En exercice :	25
Présents :	10
Pouvoirs :	6
Votants :	16
Suffrages exprimés :	16
Ont voté pour :	16
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

\*\*\*\*

Conseil d'administration du 05 mai 2022

\*\*\*\*

**DELIBERATION N°CA/22-09  
- Finances et prospectives -****Budget annexe du Maintien à domicile – Compte de gestion 2021**

Les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués le 29 avril 2022, se sont réunis lors de la séance du Conseil du Centre Intercommunal d'Action Sociale, par visioconférence, sous la Présidence de Madame Pieternella COLOMBE, le 05 mai 2022 à 18h30.

**Etaient présents** : Pieternella COLOMBE, Catherine DELALANDE, Annick DELOUZE, Yves ETIENNE, Jan-Cédric HANSEN, Evelyne HORNAERT, Pascal LEHONGRE, Béatrice MOREAUX, Jocelyne RIDARD, Gilles ROYER.

**Absents** : Jessie ABLIN, Chantal LE GALL, Céline MIRAUX.

**Absents excusés** : Alette BRULE, Guy BURETTE, Geneviève CAROF, Philippe CLERY-MELIN, Rémi FERREIRA.

**Pouvoirs** : Sophie AROUET donne pouvoir à Annick DELOUZE, Frédéric DUCHÉ donne pouvoir à Pieternella COLOMBE, Sylvie GOULAY donne pouvoir à Pascal LEHONGRE, Nicole LELARGE-TORILLEC donne pouvoir à Pieternella COLOMBE, Chantal SIMONETTI donne pouvoir à Pascal LEHONGRE, Martine VANTREESE donne pouvoir à Annick DELOUZE.

## Délibération

### **Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de Seine Normandie Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 relatif au plan comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération n°CC/17-269 du conseil communautaire du 28 septembre 2017, portant création du centre intercommunal d'action sociale de SNA ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M22 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Après en avoir délibéré,

Considérant que le compte administratif 2021 est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public ;

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe du Maintien à domicile du CIAS.

**Article 2 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

**Article 4 :** Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président, par délégation,  
La Vice-présidente,

Pieternella COLOMBE



34101 - SCE AIDE A DOMICILE - CIAS SNA  
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	16 018,95	3 513 528,95	3 529 547,90
Titres de recettes émis (b)	2 488,00	3 337 746,00	3 340 234,00
Réductions de titres (c)	0,00	3 527,14	3 527,14
Recettes nettes (d = b - c)	2 488,00	3 334 218,86	3 336 706,86
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	16 018,95	3 513 528,95	3 529 547,90
Mandats émis (f)	0,00	3 111 139,50	3 111 139,50
Annulations de mandats (g)	0,00	36 146,89	36 146,89
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	3 074 992,61	3 074 992,61
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	2 488,00	259 226,25	261 714,25
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00